

Enfants et adultes handicapés

Participation financière du CCUES SG/SGAM pour l'accueil dans des établissements spécialisés

Le CCUES SG/SGAM est conscient du fait que certains handicapés ne pourront trouver une solution d'accueil sur ses propres centres.

Afin de faire face à une demande légitime du droit aux vacances pour tous et afin d'aider financièrement les familles confrontées à ces problèmes, une ligne budgétaire spécifique a été dégagée pour accueillir les handicapés dans des Etablissements spécialisés durant les vacances scolaires.

Celle-ci permettra de prendre en compte une partie des frais restant à la charge des familles après déduction de toutes les subventions versées par les organismes sociaux ou spécialisés.

Conditions d'acceptation des dossiers :

- Enfants et adultes **fiscalement à charge**.
- Dossier présenté par une Assistante Sociale ou le Secrétaire du CE.
- Maximum de 35 jours subventionnés par an avec un plafond de 100 € par jour.
- Feuille d'imposition de l'année précédant la demande.

Participation financière : $\frac{\text{Revenu brut global}}{\text{Nbre de parts}} = \text{Tranche fiscale T}$

Tranche fiscale		Participation du CCUES
T1	Inférieur à 10 000 €	85 %
T2	de 10 001 à 20 000 €	75 %
T3	de 20 001 à 25 000 €	65 %
T4	supérieur à 25 001 €	55 %

Le CCUES SG/SGAM, conscient du rôle important qu'il doit jouer en la matière, continuera son action au-delà de ces quelques dispositions réactualisées, en invitant la Direction Générale de notre Entreprise à intervenir en complément ou en substitution dans le cadre de la sous-commission aide sociale et de la commission EPQS, afin de parvenir à un soutien financier et humain plus conséquent dans la vie de tous les jours.

Le Bureau du CCUES SG/SGAM

